



Fiche Signalétique (GHS)

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit: INTEGO™ Solo Fongicide

Numéro d'homologation, Loi sur les 31324
produits antiparasitaires:

Référence(s) VC: VC-1892, VC-1896, and VC-1979

Synonymes: Aucune

Produit signalément: Traitement de graine

INTEGO® est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Usage recommandé: Pas d'information disponible

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Pas d'information disponible

Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique

FABRICANT/DISTRIBUTEUR

VALENT CANADA, INC.
Unit 201 230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, Ontario N1C 0A1
(519) 767-9262
www.valent.ca

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE

URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

24 Numéro de téléphone d'urgence 800-682-5368

24h / 24 :

Restrictions on emergency number: Aucune

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification Selon le SIMDUT 2015 par Ce produit a été classé selon les directives de 2015 de Santé Canada et la mise en œuvre du SGH (Révision 5) sous HPR et HPA.

Acute toxicity - Inhalation (Dusts/Mists)

Catégorie 4

Éléments pour les étiquettes

ATTENTION

Déclarations sur les risques

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368
Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0387
Date de révision: 08-19-2019

Nocif par inhalation



Precautionary Statements - Prevention

Éviter de respirer les poussières/buées/gaz/émanations/vapeurs/aérosols
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

AUTRES INFORMATIONS

Très toxique pour les organismes aquatiques

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance

Chemical name	CAS No.	Weight-%	Hazardous Material Information Review Act registry number (HMIRA registry #)	Date HMIRA filed and date exemption granted (if applicable)
Ethaboxam	162650-77-3	34.2	-	-
Glycerine	56-81-5	2.5	-	-
Sodium tetraborate decahydrate	1303-96-4	0.2	-	-
Others	VARIOUS CAS NOS	63.1	-	-

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Ayez le contenant ou l'étiquette du produit avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou que vous vous faites soigner. Vous pouvez également composer le 1-800-682-5368 pour obtenir des informations sur les traitements médicaux d'urgence.

Inhalation

Amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux	Jugez l'oeil ouvert et le rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlevez les verres de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuez de rincer l'oeil. Seek medical advice if irritation develops or persists.
Contact avec la peau	Laver à l'eau savonneuse. Remove and wash contaminated clothing separately.
Ingestion	Demander à la personne de se rincer la bouche avec de l'eau, puis de boire beaucoup d'eau. Call a POISON CONTROL CENTRE or a doctor/physician if they feel unwell. NE PAS faire vomir sans que cela soit ordonné par le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Note aux médecins Aucune.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Suitable Extinguishing Media	Brouillard d'eau, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.
Grand feu	N'utilisez PAS de jet d'eau ni de ruisseaux droits.
Unsuitable extinguishing media	Ne pas répandre le matériau déversé avec des jets d'eau à haute pression.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Les produits de combustion d'incendies impliquant ce produit peuvent être toxiques. Évitez de respirer la fumée et les brumes. Évitez tout contact du personnel et de l'équipement avec les retombées et le ruissellement. Réduisez au minimum la quantité d'eau utilisée pour la lutte contre l'incendie. Ne pas pénétrer dans un espace clos sans un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome. Contenir et isoler les eaux de ruissellement et les débris pour une élimination appropriée. Décontaminez l'équipement de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser.
Produits de combustion dangereux:	Peut produire des gaz toxiques tels que: acide cyanhydrique (HCN), dioxyde de carbone, monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote, oxydes de soufre, divers hydrocarbures, etc.
Données sur l'explosion	
Sensitivity to mechanical impact	Aucune.
Sensitivity to static discharge	Aucune.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter de respirer les poussières/buées/gaz/émanations/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel requis.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguement sur le sol: Évitez les eaux de ruissellement dans les égouts pluviaux et les fossés menant aux voies navigables ou à d'autres plans d'eau. Contenir les liquides renversés avec des absorbants secs.

Sur l'eau: Ce matériau est miscible dans l'eau. Arrêtez ou réduisez la contamination de l'eau. Isoler l'eau contaminée.

Méthodes de nettoyage

Pour les déversements sur terre: Nettoyez immédiatement le déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte (sable ou terre), puis placer dans un conteneur de déchets chimiques. Laver avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire. Passez l'aspirateur ou balayez le matériau absorbant et placez-le dans un conteneur de déchets chimiques.

Pour les déversements dans l'eau: Nettoyez immédiatement le déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte. Enlever le matériel contaminé pour le traitement ou l'élimination.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Conseils pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle lors de la manipulation de ce produit. Déposer les PPE immédiatement après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur de gants avant de le retirer. Dès que possible, lavez soigneusement et changez de vêtements propres.

Enlevez l'habillement immédiatement si le pesticide obtient à l'intérieur. Lavez alors complètement et mettez dessus l'habillement propre. Les utilisateurs devraient laver des mains complètement avec de l'eau le savon et avant chewing-gum de consommation, de boissons, utilisant le tabac ou employer la toilette. Enlevez et lavez l'habillement souillé avant réutilisation. .

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Conditions d'entreposage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne stockez pas près de la nourriture ou de l'alimentation. Conservez dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur, des flammes et des acides forts. Ne stockez pas aux températures ci-dessous 0 °C. Si le produit est exposé aux températures ci-dessous 0 °C, le dégel à la température ambiante à 10 °C ou réchauffez et secouez doucement pour unifier le produit.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Exposure Limits

Chemical name	Alberta	British Columbia	Ontario	Quebec
Glycerine	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³
Sodium tetraborate decahydrate	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 ppm	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³

Sécurité intégrée appropriée

Mécanismes techniques

Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération.

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Ne constitue pas un oxydant ou un agent réducteur.
Point de ramollissement	Pas d'information disponible
Poids moléculaire	Pas d'information disponible
VOC (EPA METH.24) (G/L)	Pas d'information disponible
Liquid Density	9.34 lb/gal
Masse volumique apparente	Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas d'information disponible.
Stabilité chimique	Stable à températures ambiantes normales.
Risque de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Produits incompatibles	Acides forts.
Produits de décomposition nocifs :	Peut produire des gaz toxiques tels que: cyanure d'hydrogène, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de soufre, oxydes d'azote et divers autres hydrocarbures.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

Il n'y a aucune information disponible de toxicologie pour ce produit. Les informations suivantes sont pour le matériel technique.

Toxicité orale LD ₅₀ (rats)	> 5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité dermale LD ₅₀ (rats)	> 5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats)	> 2.73 mg/L (4 hr)	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	Non-irritant	Catégorie de toxicité	IV
Une irritation de la peau (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (cobayes)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Sans objet

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

Chemical name	IARC	OSHA - Select Carcinogens	NTP :
Ethaboxam	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Others	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Sodium tetraborate decahydrate	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNITÉ: Dans une étude un an chez le chien, Ethaboxam auprès technique produit pas d'effets indésirables jusqu'à 30 mg/kg/jour (Hdt). Dans une étude de deux ans chez le rat, Ethaboxam auprès technique produit effets négatifs dans les organes de reproduction masculins et interstitielle/leydig cellule Adénomes. La CSENO de cette étude était 5.5 mg/kg/jour. Dans une étude avec un an de la souris Ethaboxam auprès technique, aucun caractère de carcinogénité n'a été observée.

NEUROTOXICITÉ : Ethaboxam technique auprès neurotoxiques était pas subchronique aiguë ou en études sur la neurotoxicité.

IMMUNOTOXICITY: Technique Ethaboxam auprès était pas Immunotoxiques lorsque testée chez le rat utilisant une plaque formant modifiés dosage.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: Études de toxicité sur le développement à des doses suffisamment élevée pour causer une toxicité maternelle de développement produit effets (lobation anormale du foie) chez le rat. Développement similaire effets n'ont pas été observée chez le lapin.

PROCRÉATION: Ethaboxam technique a été examiné dans une étude de reproduction de rat de 2 générations. Le gain réduit de poids corporel a été noté à 650 ppm (HDT). On a également observé des lésions testiculaires et la fertilité réduite dans les mâles F1 à ce niveau. On a observé le poids corporel et la viabilité diminués à la dose la plus élevée examinée. Le parental, le reproducteur et la progéniture NOAEL étaient de 200 ppm (16.2 mg/kg/jour).

MUTAGÉNICITÉ: La toxicité génétique des études montrent que peut causer Ethaboxam auprès chromosome effets numériques (via effets sur mitotique), mais ne cause pas mutations génétiques ou des aberrations chromosomiques.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AVIAIRE:

En fonction de l'EPA désignation, Ethaboxam auprès technique est pratiquement non toxique d'espèces aviaires. Les résultats suivants ont été obtenus à partir de études Ethaboxam auprès de technique:

Oral LD₅₀ bobwhite quail: > 2000 mg/kg
 Oral LD₅₀ zebra finch: > 2000 mg/kg
 Dietary LC₅₀ bobwhite quail: > 5000 ppm
 Dietary LC₅₀ mallard duck: > 5620 ppm

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Fondé sur l'EPA désignation technique est toxique, Ethaboxam auprès d'espèces d'invertébrés aquatiques. Résultats de l'essai comprennent:

LC₅₀ (96 heures) Tête-de-boule: > 4.6 mg/L
 LC₅₀ (96 heures) Truite arc-en-ciel: 2.3 mg/L
 LC₅₀ (96 heures) Sheepshead Minnow: > 3.1 mg/L
 EC₅₀(48 heures) Daphnia magna: 0.35 mg/L
 LC₅₀ (96 heures) Crevette Mysid: 0.42 mg/L
 EC₅₀ (96 heures) Dépôt de coquille d'huître: 0.31 mg/L
 EC₅₀ (96 heures) Algues verte: > 3.6 mg/L

TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Les informations suivantes sont basées sur Ethaboxam Technical:
 DL₅₀ orale de l'abeille domestique 48 heures: >100 µg (microgramme) / abeille
 Abeille à miel contact pendant 48 heures DL₅₀: >100 µg (microgramme) / abeille.

ECOLOGICAL TOXICITY:

Ce pesticide est toxique pour les invertébrés, les huîtres et les crevettes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Waste from residues/unused products

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Consulter la réglementation en vigueur et les autorités locales pour les méthodes approuvées d'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable.

Emballages contaminés

Se référer à l'étiquette du pesticide pour les instructions d'élimination des conteneurs appropriés en fonction du type et de la taille conteneur.

14. TRANSPORTATION INFORMATION

Appellation réglementaire pour le transport terrestre: Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou Canada TDG.

Guide des mesures d'urgence:

Sans objet

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

UN 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S. (Éthaboxam), 9, III, Polluant marin

Remarques:

- Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses - voir la disposition spéciale A197 de l'IATA
- Pour l'expédition US, d'Urgence No. 171

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

UN 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S. (Éthaboxam), 9, III, Polluant marin

Remarques:

- Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) sont exclues de l'marchandises dangereuses - voir IMDG 2.10.2.7.
- Pour l'expédition US, Plan d'Urgence No. 171.

RÉFÉRENCE EMS :

F-A, S-F

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/particularités législatives quant à la nation pour la substance ou le mélange

PMRA INFORMATIONS SUR LES ÉTIQUETTES DE L'ARLA DIFFÉRENTES DES EXIGENCES DU SIMDUT ET DU GHS:

Les pesticides au Canada sont homologués par l'ARLA et sont soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la législation fédérale sur les pesticides. L'étiquette, telle que spécifiée dans la Loi sur les Produits Antiparasitaires, est le principal document à suivre pour la sécurité, l'utilisation et la manipulation. Ces exigences en matière d'étiquetage peuvent différer des critères de classification et des informations sur les dangers requis par le SGH du SIMDUT pour les fiches techniques et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides en milieu de travail. Les informations de danger suivantes sont obligatoires sur l'étiquette du produit:

Mot-indicateur de l'ARLA

- No Signal Word Required

Informations sur les dangers des étiquettes de pesticides de l'ARLA:

Garder hors de la portée des enfants.

Se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation.

Enlevez et lavez l'habillement souillé avant réutilisation.

Chemical name	LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	EINECS:
Glycerine	Present		Present
Sodium tetraborate decahydrate	Present		

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX: Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

International Regulations

The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer Sans objet

The Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants Sans objet

The Rotterdam Convention Sans objet

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission: Correction de la section réglementaire et mise dans un format légèrement nouveau.
N° de la fiche signalétique: CAN-0387
Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 31324
Numéro de révision: 2
Date de révision: 08-19-2019
Remplace la fiche émise le: March 22, 2016
Personne responsable: Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2019 Valent Canada, Inc.